

PROCES VERBAL

REUNION CONSEIL MUNICIPAL NOZEROY – 16 décembre 2021

Présents : CHAUVIN Dominique, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Sylvie BOURGEOIS, Emilie COULON, , Audrey MENIN, Georges BALANCHE Raphaël TOMATIS.

Absents excusés : Marine BINETRUY (pouvoir transmis à Dominique CHAUVIN) Laurent LESTIENNE (pouvoir transmis à Audrey MENIN)

Absents : /

Secrétaire de Séance : François MIVELLE

La séance commence à 20h11

1/ Approbation du PV de la réunion du 6 décembre 2021.

Le nom de la secrétaire de séance est erroné dans l'entête du PV. La secrétaire de séance était bien Marine BINETRUY.

Le conseil municipal approuve cette modification et le reste du PV à l'unanimité.

2/ Délibération : Travaux Aménagement Place Jean l'Antique et rue de l'Agriculture Demande de subventions DETR et DST

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la Place Jean l'Antique et la réfection de la rue de l'Agriculture comprenant le terrassement, les travaux de voirie, de réseaux humides, les espaces verts, le mobilier et la signalétique dont le coût prévisionnel s'élève à 381 318€ HT auquel s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre d'un montant de 17 265€ HT soit au total 398 583€ HT

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la DST.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 398 583€HT

Financement :

DETR 40% :	159 433€
DST Conseil départemental 20% :	79 717€
Autofinancement avec recours à l'emprunt :	159 433€

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : le projet débutera en avril 2022 pour se terminer à l'automne 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- arrête le projet de d'aménagement de la Place Jean l'Antique et de réfection de la rue de l'Agriculture
- adopte le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus
- sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- sollicite une subvention auprès du département du Jura (DST).
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions avec recours à l'emprunt.
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

3/ Délibération : Départ locataire logement 2 bis grande rue

Monsieur le Maire informe le conseil que la locataire du logement situé à l'étage 2 Bis grande rue a déposé son préavis de départ.

Elle demande à quitter le logement le 28 février 2022 selon le préavis de 3 mois qui lui est imposé.

Monsieur TOMATIS Raphaël, intéressé par le sujet, ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour :

- **D'accepter** le préavis déposé par le locataire,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser l'état des lieux
- **De rembourser** le dépôt de garantie en fonction de l'état des lieux.

4/ Délibération : Retrait de 2 communes du syndicat horticole

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que lors de la séance du 1^{er} décembre 2021, le syndicat horticole et d'embellissement de la Région de Champagnole a accepté le retrait des communes de MONT SUR MONNET (délibération du 14.05.2021) et de MENETRUX EN JOUX (délibération du 14.06.2021) du syndicat.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois (à compter de la notification de la délibération du syndicat à chaque commune membre) pour se prononcer sur le retrait envisagé.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le retrait des communes de MONT SUR MONNET ET MENETRUX EN JOUX, du syndicat horticole de la Région de Champagnole.

5/ Demande d'autorisation par le Comité d'Animation pour peinture Porte du Quai Place des Annonciades

Par courrier du 1^{er} décembre, le comité d'animation sollicite l'autorisation de la commune de Nozeroy, pour réaliser une peinture en trompe l'œil sur les portes du quai Place des Annonciades.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette réalisation qui ne devra cependant être réalisée qu'après avis de l'architecte des bâtiments de France (demande réalisée par la commune).

6/ Questions diverses

- Une délibération modificative est à prendre pour une Insuffisance de crédit au compte 6817 (Dt.Aux provis.Deprec.Actifs) d'un montant de 248,90€. A l'unanimité, le conseil approuve le mouvement de crédit avec la diminution de crédit au compte 6232 (fêtes et cérémonies) de 248.90€.
- France services occupera les bureaux du notaire (qui seront libérés par l'office notarial le 31.01.2022) rue de l'Agriculture dès le mois de juillet 2022.
- Salle des jeunes du bas : la location de la salle des jeunes à la Poste sur le temps de midi pose un problème pour les activités du centre de loisirs qui ne peuvent plus disposer d'un espace de sieste pour les enfants, espace exigé par la réglementation. Après échange, il est convenu que Monsieur le Maire se rapproche des services de la Poste pour envisager un aménagement ou un changement de lieu.

Fin de séance à 21h45

Secrétaire de séance,

François MIVELLE

